

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1) ORGANISATION

La société PEPSICO France SNC (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») au capital de 47.065.000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 381 511 039, ayant son siège social au 420 rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes, organise du 15/05/2016 au 15/10/2016 23h59 (heure française), un jeu avec obligation d'achat, intitulé « Open Up Your Summer », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2) Le présent jeu est ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine corse incluse, âgés de 18 ans ou plus, à l'exception des employés de la Société Organisatrice, des membres de leur famille (conjoint, parent, enfant, frère/sœur, grands-parents et/ou belle-famille) et des personnes vivant dans le même foyer pendant au moins trois mois au cours de la période de douze mois précédant la date de début de la promotion, des agents ou de toute personne ayant un rapport professionnel avec cette promotion ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

3) **Dates du Jeu :** Participez entre 00h01 GMT le 15 mai 2016 et 23h59 GMT le 15 octobre 2016 pour avoir une chance de remporter le lot.

### 4) Pour participer :

- Acheter un produit porteur de l'offre, conserver l'étiquette comme preuve d'achat
- Flasher le QR code d'un produit porteur de l'offre, ou rendez-vous sur [www.7up-summer.fr](http://www.7up-summer.fr)
- Remplissez le formulaire d'inscription sur la plateforme en ligne

Vous serez informé le 21 octobre 2016 si vous avez remporté le lot. Reportez-vous à la clause 5 pour connaître les descriptifs du lot.

### 5) Descriptif du lot:

Il y a 1 lot à gagner (voir le détail ci-dessous), et le gagnant sera sélectionné grâce à une méthode sécurisée et aléatoire d'attribution, réalisée sous la supervision d'une entité indépendante

#### Week-end à BARCELONE

Ce lot a une valeur de 5250€ TTC pour 4 personnes. Les prix indiqués correspondent aux prix public TTC approximatif, ils sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de variations.

- Le transport aller/retour pour Barcelone :

· Départ en avion classe économique avec les compagnies Vueling ou Easy Jet de PARIS, LYON, MARSEILLE ou BORDEAUX (20kg de bagages par personne et réservation de sièges inclus).

· Départ en train direct seconde classe de TOULOUSE.

- Les transferts en véhicule privé aéroport – hôtel – aéroport (le choix du mode de transport sera laissé à la discrétion de la société organisatrice)

- L'hébergement 2 nuits à l'H10 Cubik Hotel 4\* Supérieur ou similaire en chambre double
- Les petits déjeuners
- Un dîner gastronomique, boissons incluses (eau, vins et café) au ABaC restaurant, 2 étoiles Michelin.

Le séjour ne comprend pas les frais d'acheminement aller/retour depuis le domicile du gagnant et de ses accompagnants, le transport aller/retour aéroport/hôtel d'arrivée et de leurs accompagnants à l'aéroport de départ.

Seule une participation est autorisée.

#### **Détails et conditions supplémentaires sur le lot**

- a. Il pourra être demandé au Gagnant de fournir un justificatif prouvant son identité et son âge et toute autre documentation, exigés de façon raisonnable par la Société Organisatrice, pour valider son éligibilité à remporter le gain.
- b. Le Gagnant et ses accompagnants seront les seuls responsables et devront s'assurer qu'ils possèdent les documents appropriés pour voyager à l'étranger le cas échéant.

#### Conditions de réservation

- Forfait base 4 personnes voyageant ensemble, valable du Mardi 2 février au Dimanche 4 décembre 2016, hors période des vacances scolaires.
  - Nuit du samedi au dimanche sur place obligatoire
  - Réservation avec au minimum 2 mois d'anticipation et 3 dates de séjour au choix
  - Après la confirmation, les prestations ne sont ni échangeables, ni remboursables.
- a. Le gagnant devra obligatoirement réserver leur transport via l'agence de voyage mandaté par la Société Organisatrice. Aucune compensation financière ne sera accordée pour les personnes qui souhaiteraient prendre un autre mode de transport que celui proposé par l'agence de voyage. Toute modification (si possible) à l'hébergement faite par le Gagnant une fois la réservation confirmée peut être soumise à des frais de gestion supplémentaires au frais du Gagnant.
  - b. Afin d'exclure toute ambiguïté, le lot n'inclut pas les frais de repas, les boissons, les souvenirs, les pourboires, les frais de stationnement, les excursions et attractions supplémentaires ou les dépenses de nature personnelle **qui ne sont pas explicitement définies dans les présentes conditions générales**. Ni la Société Organisatrice, ni un fournisseur d'une partie du lot ne sera responsable de ces coûts.
  - c. Le Gagnant et ses invités sont responsables de leur comportement lorsqu'ils profitent du lot.

#### **6) Tirage au sort du lot**

- a. Toutes les participations reçues entre le 15 mai et le 15 octobre 2016 inclus seront automatiquement intégrées dans le Tirage au sort du lot.

- b. Ce tirage au sort aura lieu le 21 octobre 2016 parmi toutes les participations éligibles et sous la supervision de **Selarl D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC**.
- c. 1 gagnant remportera un pack voyage pour Barcelone pour 4 personnes.

**7) Notification au gagnant :**

- a. Le gagnant ayant rempli le formulaire sur le site Web sera informé le 21 octobre de son gain et recevra un e-mail à l'adresse e-mail fournie au moment de l'inscription.
- b. Le Gagnant du lot « Open Up Your Summer » devra répondre pour confirmer son éligibilité et son acceptation du lot dans un délai de dix jours après le contact initial.
- c. Si un Gagnant ne répond pas aux messages dans un délai de dix jours après le contact initial, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier ce Gagnant et de remettre ce lot en jeu.

**8) RESPONSABILITE ET DROITS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement du jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice ne pourra être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à internet.

La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du présent Jeu, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènement imprévisible, irrésistible et extérieur ou évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice qui rendrait impossible la délivrance du lot prévus dans des délais raisonnables. En aucun cas le gagnant ne pourra demander une contrepartie financière.

Il est de la responsabilité du Gagnant de fournir des données personnelles et la société Organisatrice ne sera pas responsable des revendications/pertes de lot dû si le Gagnant fournit des données incorrectes ou incomplètes.

**9) INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004.

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et/ou ses partenaires afin de les informer de leurs nouveautés et offres susceptibles de les intéresser. Par les présentes, les participants sont informés que lors de leur inscription, leur accord est demandé quant à la possibilité de transmettre leurs données nominatives à des partenaires commerciaux de la société organisatrice.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du Jeu auprès de la Société Organisatrice – PEPSICO France SNC - Service Consommateurs – Jeu 7up Open Up Your Summer - 420 rue d'estienne d'orves 92705 Colombes Cedex.

#### 10) DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site [www.7up-summer](http://www.7up-summer) pendant la période mentionnée à l'Article 1 du présent règlement et est déposé par la société PepsiCo. Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt.

#### Général

- 11) Les participants doivent participer au jeu en utilisant leur nom légal. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier un participant qui utilise plusieurs noms et de lui demander de rendre l'éventuel lot qu'il aurait remporté. La Société Organisatrice vérifiera l'éligibilité des participants. La Société Organisatrice demandera les informations qu'il considère raisonnablement nécessaires à cette fin et un lot peut être refusé tant que la Société Organisatrice n'est pas satisfaite de la vérification.
- 12) Toutes les participations doivent être effectuées par le participant lui-même. Les participations en masse de groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas acceptées. Les participations incomplètes ou illisibles, les participations par macros ou autres moyens automatisés (notamment des systèmes pouvant être programmés pour participer) et les participations qui ne répondent pas totalement aux exigences des présentes conditions générales seront disqualifiées et ne seront pas comptabilisées. S'il apparaît qu'un participant utilise un ordinateur pour contourner cette condition, par exemple, en utilisant un 'script', une 'force brute', masque son identité en manipulant des adresses IP, utilise une identité qui n'est pas la sienne ou tout autre moyen dans le but d'améliorer les participations de ce participant dans le Jeu d'une façon non cohérente avec l'esprit du Jeu, les participations de ce participant seront disqualifiées et tout lot accordé sera nul et non avenue. Le lot attribué au gagnant qui est par la suite disqualifié ne sera pas attribué de nouveau.
- 13) En d'autres termes, la simple participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude ou piratage entraînera la disqualification du participant. Sera notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prête-nom fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom.
- 14) Conformément aux lois régissant les droits de Propriété Littéraire et Artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.
- 15) S'il s'avère qu'un Gagnant enfreint l'une des présentes conditions générales la Société Organisatrice pourra décider de disqualifier cette personne et lui demander de rendre le lot remporté, même si un lot a été accordé et/ou déjà fourni au participant ou au Gagnant du lot en question.

- 16) Le Gagnant a l'interdiction de revendre le lot gagné ou tout autre élément du lot en question. Toute taxe payable suite à l'attribution ou à la réception du lot sera à la charge du Gagnant.
- 17) Prendre des congés sur le temps de travail ou d'étude, ou autre activité, pour participer au Jeu et/ou pour bénéficier du lot est la responsabilité unique et absolue de chaque participant.
- 18) Il n'est fourni aucune assurance avec les lots. Il sera de la responsabilité du Gagnant et de ses invités de prendre à ses frais les assurances appropriées (incluant mais sans s'y limiter une assurance maladie et voyage, une assurance en cas de vol, de perte et de dommage matériel) pouvant être requises. La Société Organisatrice ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant au lot offert et, dans la limite permise par la loi, la Société Organisatrice n'aura aucune responsabilité envers le Gagnant en ce qui concerne le lot, son utilité, sa qualité marchande ou autre.
- 19) Il est de la responsabilité du Gagnant et de ses invités de prendre connaissance des avertissements aux voyageurs émis par un gouvernement et de déterminer s'ils acceptent le risque de voyager vers la destination. La Société Organisatrice ne sera pas responsable des pertes ou dommages subis par le Gagnant ou ses invités causés par leur manquement à respecter les avertissements aux voyageurs émis par un gouvernement. Le Gagnant et ses invités doivent respecter les réglementations sanitaires en matière de vaccins requises par le pays de destination du lot.
- 20) La Société Organisatrice ne sera aucunement tenue responsable de la perte ou des dommages subis par le Gagnant ou ses invités si le Gagnant ou ses invités ne peuvent utiliser leur lot suite à l'avertissement aux voyageurs émis par un gouvernement applicable au pays de destination ou pour tout autre manquement de leur part lors du voyage. En particulier, la Société Organisatrice n'a aucune obligation de remplacer le lot par un autre lot, un équivalent en espèces ou toute autre compensation si un Gagnant et/ou ses invités n'utilisent pas le lot pour une raison quelconque.
- 21) Le Gagnant et ses invités doivent respecter les conditions et règles de la compagnie aérienne, des opérateurs de transport et des établissements impliqués dans la prestation du lot. En particulier, ils doivent respecter toutes les directives et instructions sanitaires et de sécurité, ainsi que toutes les exigences légales et réglementaires applicables.
- 22) Aucune responsabilité n'est acceptée pour les participations perdues, endommagées ou retardées ou suite à une panne du réseau, du matériel ou du logiciel informatique de quelque nature que ce soit. La preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de réception.
- 23) Si, pour une raison quelconque, le Jeu ne peut pas se dérouler comme prévu pour des raisons incluant mais ne s'y limitant pas une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des problèmes techniques ou toute autre cause au-delà du contrôle de la Société Organisatrice qui altère ou affecte la gestion, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit (soumis à instructions écrites données en vertu de la loi applicable) de disqualifier toute personne qui falsifie le processus de participation et d'annuler, de mettre fin, de modifier ou d'interrompre le Jeu.
- 24) Remboursement des frais de participation et d'envoi

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au jeu et d'affranchissement, il suffit d'en faire la demande écrite à l'adresse du jeu avant le 30/11/2016 minuit (cachet de la poste faisant foi) en joignant un RIB et en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom et adresse complète.

Remboursement des frais de participation au jeu :

Le coût de la connexion Internet sera remboursé sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local soit 0.11€TTC.

Remboursement des frais d'envoi :

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais de participation au jeu seront remboursés au tarif lent en vigueur en France et sur la base d'un courrier de 20g.

Il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse, et/ou même RIB) pour l'ensemble des jeux.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de la demande. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, hors délai, hors zone géographique sera considérée comme nulle.

- 25) En participant à ce Jeu, tous les participants seront supposés avoir accepté les présentes conditions générales et s'y soumettre.
- 26) Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à :  
PEPSICO FRANCE SNC - Service Consommateurs – Jeu 7up Open Up Your Summer - 420 rue  
d'estienne d'orves 92705 Colombes Cedex.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 10 jours suivant la date de clôture du tirage au sort.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française.